

Règlement général

7ème édition

Samedi 3 et Dimanche 4 Octobre 2020 à La Chapelle Saint-Ursin

I - ORGANISATION



Le Berry Républicain co-organise avec l'association OncoBerry et la Mairie de la Chapelle Saint-Ursin, la 7ème édition des Foulées Roses du Berry.

SAMEDI 3 OCTOBRE 2020



Ouverture du village animation / santé de **9H à 19H**

Possibilité d'inscriptions sur place pour la marche du lendemain

Retrait des dossards et tee-shirts pour les inscrits par Internet dès **10H**



TOUS ENSEMBLE
CONTRE LE CANCER DU SEIN !



NOUVEAUTE 2020 !

Votre événement évolue

A VOUS DE CHOISIR



"PHYSIQUE"



"VIRTUEL"

Pour permettre à toutes et à tous de participer aux Foulées dans les meilleures conditions de sécurité, il sera possible de prendre le départ de manière virtuelle et ce, même si le événement physique est maintenu. Cette évolution est le fruit de la volonté de toute l'équipe organisatrice de maintenir cet événement dont les valeurs d'entraide et de solidarité sont primordiales. Nous sommes impatients de vous retrouver, en ligne ou en physique. Choisissez votre option lors de votre inscription en ligne !

FORCE MAJEURE

En cas de nouvelles vagues d'épidémie déclarées par les autorités nationales de santé interdisant la tenue de l'événement :

- L'inscription en présentiel sera basculée en participation virtuelle
- Si le participant ne souhaite pas participer à l'événement virtuel, il sera remboursé sur demande (hors frais d'inscription en ligne 1€)



**TOUS ENSEMBLE
CONTRE LE CANCER DU SEIN !**





Ouverture du village santé de **7H30 à 13H**

Inscriptions sur place et retrait des dossards-T-Shirts de 7h30 à 9h45 (arrêt des inscriptions et retrait)

Échauffement en musique à partir de **10H**

Départ de la marche à **10H30** (parcours d'environ 6km à allure libre)

Tarifs : 10€ par participant

Gratuit jusqu'à 13 ans inclus et 3 € tee-shirt enfant

II - CONDITIONS D'ENGAGEMENT

ÉPREUVE OUVERTE AUX FEMMES ET HOMMES.

2.1 – Participation individuelle

Les participants s'engagent à :

2.1.1 – respecter strictement les clauses du présent règlement

2.1.2 – effectuer l'itinéraire prévu par les organisateurs, dans le respect des indications du service de police et des commissaires de course

2.1.3 – pour effectuer la marche, remplir les formalités d'engagement

2.1.4 – **se munir de 4 épingles à nourrice par dossard**

2.1.5 – autoriser l'Organisation à utiliser les photos de l'événement « Foulées Roses du Berry Harmonie Mutuelle » ainsi que les photos des participants (voir l'article XII)

2.1.6 – Pour l'allure libre (marche), il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical.

2.2 - Inscriptions groupées

Les participants s'engagent à :

- 2.2.1 – respecter strictement les clauses du présent règlement
- 2.2.2 – effectuer l'itinéraire prévu par les organisateurs, dans le respect des indications du service de police et des commissaires de course
- 2.2.3 – Pour effectuer la marche, avoir rempli les formalités d'engagement
- 2.2.4 – se munir de 4 épingles à nourrice par dossard
- 2.2.5 – autoriser l'Organisation à utiliser les photos de l'événement « Foulées Roses du Berry » ainsi que les photos des participants (voir l'article XII)
- 2.2.6 – Pour l'allure libre, il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical pour cette épreuve.
- 2.2.7 - Pour le retrait des dossards un seul membre du groupe doit retirer l'ensemble des dossards. Pour cela, merci de récupérer la liste des personnes composant le groupe ainsi que la commande de t-shirts associée.

2.3 - Inscriptions entreprises

- 2.3.1 – 3 participants min. par entreprise pour avoir un classement (classement en nombre).
- 2.3.2 - 6 km à allure libre.
- 2.3.3 - Chaque entreprise désigne une responsable des inscriptions au Challenge Entreprises qui sera le référent dossards et t-shirts.
- 2.3.4 - La date limite pour les inscriptions au challenge entreprise est fixée au vendredi 25 septembre 2020 à 00H.

Pour plus de détails, veuillez consulter la note explicative pour le Challenge Entreprises sur le site cfrunningtour.fr, rubrique "Les Challenges" - Challenge Entreprises Harmonie Mutuelle.

2.4 Dossards personnalisés (prénom du participant ou de la participante)



Cette possibilité est offerte aux participants qui s'inscrivent avant le **18 septembre 2020 / 18H**

IV - INSCRIPTIONS ET RETRAIT DE DOSSARDS

1. INSCRIPTIONS

Par internet

Sur le site
www.foulesrosesduberry.fr

jusqu'au 18 septembre (18H) avec
personnalisation du dossard

Sur le site
www.foulesrosesduberry.fr

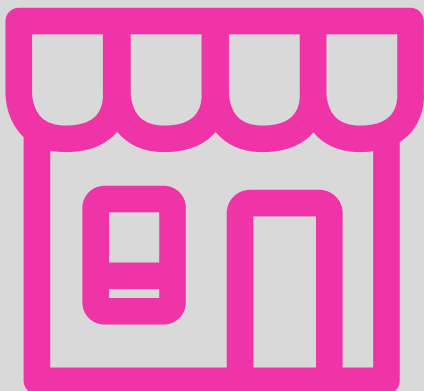
jusqu'au 2 octobre 12H sans cette option
(25 septembre pour les entreprises)

Sur place

Le samedi 3 octobre de 9H à 19H
Le dimanche 4 octobre de 7H30 à 9H45

A la mairie de la Chapelle Saint-Ursin. **Pas d'inscriptions sur place pour les entreprises ou les groupes le samedi et le dimanche matin**

Stands dédiés - Inscriptions



Intersport Saint-Doulchard
le samedi 12 et samedi 19 septembre

RETRAIT DOSSARDS & T-SHIRTS

Sur place

Le **vendredi 2 octobre** de **13H à 19H (entreprises)**,
le **samedi 3 octobre** de **9H à 19H** et
le **dimanche 4 octobre** de **7H30 à 9H30**,
à la Mairie de la Chapelle Saint-Ursin. *Pas de retrait
sur place pour les entreprises le dimanche matin.*

V - DROITS D'ENGAGEMENT

Pour les **participants individuels** et les
groupes, le **paiement** se fera **en ligne**
(**paiement sécurisé**)

Pour les entreprises, le paiement se
fera au moment du retrait du dossard

Il est également possible d'effectuer le règlement par
l'intermédiaire d'un **virement** (RIB à demander à
l'adresse cfrunningtour@gmail.com)

Le paiement par chèque sera libellé à l'ordre de Le Berry Républicain et adressé à :

Le Berry Républicain
"Foulées Roses du Berry"
A L'ATTENTION DE CENTRE FRANCE ÉVÉNEMENTS
40 rue morel Ladeuil
63000 Clermont-Ferrand

VI - Assurances

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation. Les participants doivent impérativement être couverts par une assurance sportive ou personnelle.

Individuelle accident : Tous les participants, licenciés ou non à une fédération sportive citée précédemment, peuvent souscrire lors de leur inscription une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours qu'il en soit ou non responsable, qu'il y est ou non un tiers identifié et/ou responsable. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive (type licence FFA par exemple). Il appartient au licencié de vérifier de sa bonne couverture auprès de sa fédération pour les dommages corporels encourus à l'occasion de leur participation à ce type d'épreuve. Il est rappelé que les « licenciés course à pied » bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du Code du sport, l'Organisateur recommande fortement à tous les participants de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs dommages corporels dans le cadre de leur participation à l'épreuve sportive, notamment les non-licenciés à une fédération.

Assurance dommages matériels : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant l'épreuve. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'Organisateur pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

VII - Assistance médicale



Les premiers secours seront assurés par l'organisation. Un médecin et la Sécurité Civile seront présents sur le site, avec véhicule dédié.

VIII - Ravitaillement



Ravitaillement des participants prévu dans le dernier kilomètre de la marche. Le ravitaillement solide (une madeleine sera donner au retrait du dossard et tee-shirt)

IX - Sanitaires



Des sanitaires sont prévus sur le village santé

X - Parking

Il est prévu trois parkings d'accueil à l'extérieur de la ville. Des navettes gratuites assureront le transport du public et des participants vers le lieu de la course, le dimanche matin.

XI - Consigne particulière

Les animaux de compagnie (et notamment les chiens) ne seront pas acceptés au sein du village.

XII - Droit à l'image

De par sa participation à l'épreuve sportive, chaque participant autorise expressément l'Organisateur (et/ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

XIII - Données personnelles

De façon générale, les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur qui est la société responsable du traitement de ces données.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement UE 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant sur simple demande à donnees.personnelles@centrefrance.com

Par l'intermédiaire de l'organisation, chaque participant peut être amené à recevoir des propositions commerciales d'autres sociétés ou associations partenaires de la manifestation.

Si vous ne souhaitez pas que vos données personnelles soient utilisées par des tiers, liés à l'Organisateur, au Groupe Centre France et ses partenaires, vous pouvez demander à tout moment, par simple courrier électronique à donnees.personnelles@centrefrance.com, de ne plus figurer dans nos fichiers.

XIV - Décharge de responsabilité

En s'inscrivant et en prenant part à l'épreuve sportive, chaque participant accepte que, dans la limite des dispositions législatives applicables, l'Organisateur et ses partenaires, ne seraient être tenus responsables en cas de perte, d'accident, de blessure ou de maladie. En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de la manifestation sportive.

XV - Cas de force majeure

En cas de nouvelles vagues d'épidémie déclarées par les autorités nationales de santé interdisant la tenue de l'événement :

- L'inscription en présentiel sera basculée en participation virtuelle
- Si le participant ne souhaite pas participer à l'événement virtuel, il sera remboursé sur demande (hors frais d'inscription en ligne 1€)

XVI - Acceptation du règlement



La participation à l'épreuve sportive implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du présent règlement. L'Organisateur se réserve le droit de le modifier, notamment, pour des raisons qui lui serait imposées par les autorités compétentes. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.



**TOUS ENSEMBLE
CONTRE LE CANCER DU SEIN !**

